



PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22.01.2024

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

- Demandes de subventions :
 - Fonds Vert : achat de composteurs collectifs
 - Fonds Vert : étude école des sœurs
 - Région : vidéoprotection
- Médiathèque : signature du contrat d'objectifs et de moyens
- Fonds de concours école

AFFAIRES FINANCIERES :

- Grille tarifaire 2024 La Bobine Créative
- Demande de garantie financière du Toit Forézien

AFFAIRES FONCIERES :

- Rue du château - régularisation foncière

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.
- Appel des conseillers municipaux - quorum

Monsieur Le Maire fait procéder à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;
- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT.

Excusés : Fanny MOURIER (pouvoir à Nelly BEAULAIGUE), Thierry SABOT (pouvoir à Jean Paul GRANGE).

Absent : Dimitri CLOT.

- Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Pascale MERLE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire souhaite une belle et heureuse année à toutes ses équipes élus et agents. Il espère une bonne entente pour mener à bien les projets de la Collectivité. Monsieur Le Maire conclut en rappelant l'importance du « sourire » comme Monsieur Joseph DREVET, centenaire, l'a rappelé.

- Approbation du compte rendu de la dernière séance

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 18.12.2023 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le compte rendu de la dernière séance du 18 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité - pas de remarque particulière.

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

- Demandes de subventions :
 - Fonds Vert : achat de composteurs collectifs

Suite à l'obligation des collectivités territoriales de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, Monsieur Le Maire informe que la Commune va acquérir 3 composteurs collectifs.

Le coût de cette acquisition est estimé à 4 209,00 € HT.

Le Maire précise que la commune peut prétendre à une aide de l'Etat au titre du Fonds Vert et présente le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition composteurs collectifs	4 209.00 €	Etat - Fonds Vert (55 %)	2 314.95 €
		Autofinancement (45 %)	1 894.05 €
DEPENSES	4 209.00 €	RECETTES	4 209.00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'acquisition de ces composteurs ;
- D'approuver le plan de financement présenté
- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds Vert d'un montant de 2 314.95 €

Patricia SOUCHON explique que ces composteurs sont composés de 3 bacs : 1 pour le broyat, 1 pour le compost mûr, 1 pour les déchets.

Une réunion publique est programmée le 08 mars à 18h30 à l'espace artistique de la Bobine Créative en présence d'Emilie PETITPAS, référente au niveau du SICTOM. L'idée étant de trouver des personnes qui souhaitent devenir référentes.

Ces composteurs pourraient être installés vers le jardin public de la Rue du Onze Novembre, vers celui de la Gare et dans la Rue de l'Eglise.

Isabelle MEYNET souhaiterait la mise en place d'une formation/information pour le grand public.

Patricia SOUCHON en prend note et précise que ce n'est pas l'objet de cette réunion publique.

Marie Laure OUDIN suggère d'en positionner un vers les jardins partagés sous la mairie.

Certains élus ont quelques réticences car ils ne seront pas visibles.

Pierrick MARCON précise qu'il faut un espace en terre de 15 m² environ.

Christophe MOULIN demande si un composteur peut attirer les bêtes style rongeurs.

Patricia SOUCHON lui répond que si les habitants n'y mettent pas n'importe quoi dedans et respectent la procédure (pas d'os, peu de viande) normalement NON. Une affiche explicative sera positionnée vers le composteur.

Monsieur Le Maire indique que certaines personnes laissent les sacs plastiques avec lesquels ils ont collecté les déchets. Il faudra être vigilants et les enlever.

Emeline MOUNIER fait remarquer qu'actuellement les éco-points sont souvent saturés et que la collecte n'est pas régulière.

Robert VALLAT informe que le SICTOM connaît des pannes récurrentes avec le camion toutefois un nouveau véhicule est en commande. Des entreprises privées semblent être mandatées pour intervenir en cas d'indisponibilités. Il souhaiterait plus de communication de la part du SICTOM vis-à-vis des nouveaux arrivants (jours de collecte, calibrage du volume des poubelles, emplacements éco-points, horaires déchetterie...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise l'acquisition de ces composteurs ;
 - approuve le plan de financement ;
 - autorise Monsieur Le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds Vert d'un montant de 2 314.95 €
- **Fonds Vert : étude école des sœurs**

Monsieur Le Maire rappelle l'étude en cours concernant les deux tènements de l'école des sœurs d'un montant de 38 880 € TTC financée à 100 % par l'ANCT.

Afin que le bureau d'étude SCET puisse mener à bien sa mission, il est nécessaire d'avoir des relevés topographiques avec les emprises, les côtes largeur, longueur, hauteur sous plafond, les surfaces des immeubles, les limites apparentes et l'enveloppe des bâtiments ainsi qu'une étude historique.

Le coût de ces relevés et de l'établissement des plans est estimé à 8 902.65 € HT, l'étude historique a 4500 € HT.

Le Maire précise que la Commune peut prétendre à une aide de l'Etat au titre du Fonds Vert et présente le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Relevés topographique et plans intérieurs	8 902.65 €	Etat - Fonds Vert (80 %)	10 722.12 €
Etude historique	4 500.00 €	Autofinancement (20%)	2 680.53 €
DEPENSES	13 402.65 €	RECETTES	13 402.65 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la réalisation de ces études complémentaires ;
- D'approuver le plan de financement présenté ;
- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds Vert - Ingénierie d'un montant de 10 722.12 €.

Monsieur Le Maire rappelle que l'idée de ces études est de voir ce qu'il est possible de faire dans ce tènement en plein centre. Une fois les possibilités et les besoins clarifiés, il faudra définir qui va participer comme financeurs, qui achète quoi ?

L'étude a déterminé 5 tenements indépendants par leurs structures dont la démolition serait possible.

Le bâtiment des maternelles fait 648 m² et l'accès par la Rue Saint Régis sera étudié. C'est pourquoi, notamment, les relevés topographiques sont nécessaires.

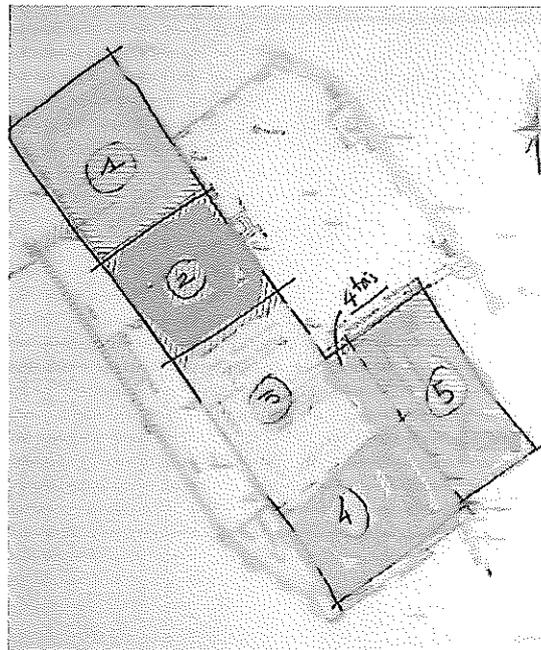
Robert VALLAT demande ce que va amener l'étude historique alors que « le projet se veut tourner vers le futur ». Il faut regarder l'avenir pas le passé.

Monsieur Le Maire indique qu'il s'agit d'une demande de l'Architecte des Bâtiments de France. Des sondages ont été réalisés sous le plafond en caisson de la Chapelle qui ne comporte pas de peintures. La cheminée de la cuisine pourrait être conservée ...

Des hypothèses ont déjà été émises telle que déconstruire une partie de la cuisine pour en faire un hall d'entrée vitré, déconstruire le bâtiment 4 pour mettre en valeur la chapelle.

Pour autant, à ce stade il ne s'agit que d'hypothèses.

Intitulé	destination sommaire	m ² estimé	m ² estimé	m ² estimé	m ² estimé	total par niveau
rez sur cours	un mur de refend de 1 m parloir, salle à manger, cuisine avec office,	107,73	43,08	166,20	120,61	539,46
1er étage	7 chambres avec point eau entre refend, salle	113,70	49,72	180,33	116,53	559,78
2ème étage	6 chambres avec point eau 1 salle rgt, ISDB + IWC sanitaires, salle (réserves écoles) ancien dortoir?	127,79	49,74	149,92	116,87	444,32
3ème étage	Demi niveau disparition de murs	125,95	66,77	165,17	115,92	473,79
total par corps de bâti		475,18	209,30	661,62	469,92	2 017,33



Plan du bâtiment du bas, décomposé par zones

Christophe MOULIN demande à qui appartiennent ces bâtiments.

Monsieur Le Maire lui rappelle que ces bâtiments appartiennent à Vallons des Pins qui gère les biens de la congrégation des sœurs de Saint Joseph. Il ajoute que le HPVc serait intéressé par le bâtiment du haut pour son pôle jeunesse.

Jean Paul GRANGE rappelle qu'en fonction de la partie qui sera réhabilitée en logements les subventions ne seront pas les mêmes. Apparemment, l'ANAH aiderait la rénovation de logements déjà existants.

Emeline MOUNIER espère que cette étude proposera des scénarios constructifs vu le coût final de ces études.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise la réalisation de ces études complémentaires ;
- approuve le plan de financement présenté ;
- autorise Monsieur Le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds Vert - Ingénierie d'un montant de 10 722,12 €.

- **Vidéoprotection**

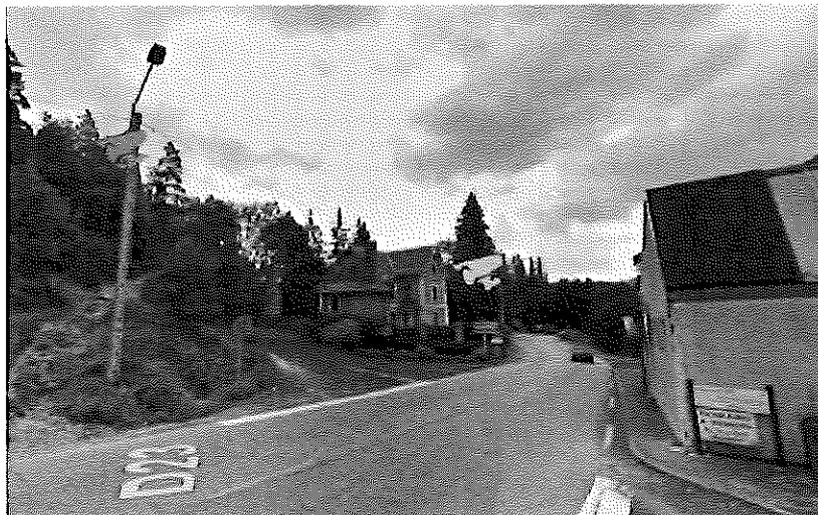
Demande de subvention à l'Etat :

Pascale MERLE rappelle les délibérations DCM20230727-11 du 27 juillet 2023 et DCM 20231218-1 du 18 décembre 2023 sollicitant une aide de l'Etat au titre de la DETR ou du FIPD (= Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance).

Elle informe que le projet a été modifié afin que 5 sites de la commune soient sous vidéoprotection :

- Le carrefour de Berthollet avec 2 caméras

PRINCIPE D'IMPLANTATION



- Route de la Gare avec 3 caméras

PRINCIPE D'IMPLANTATION



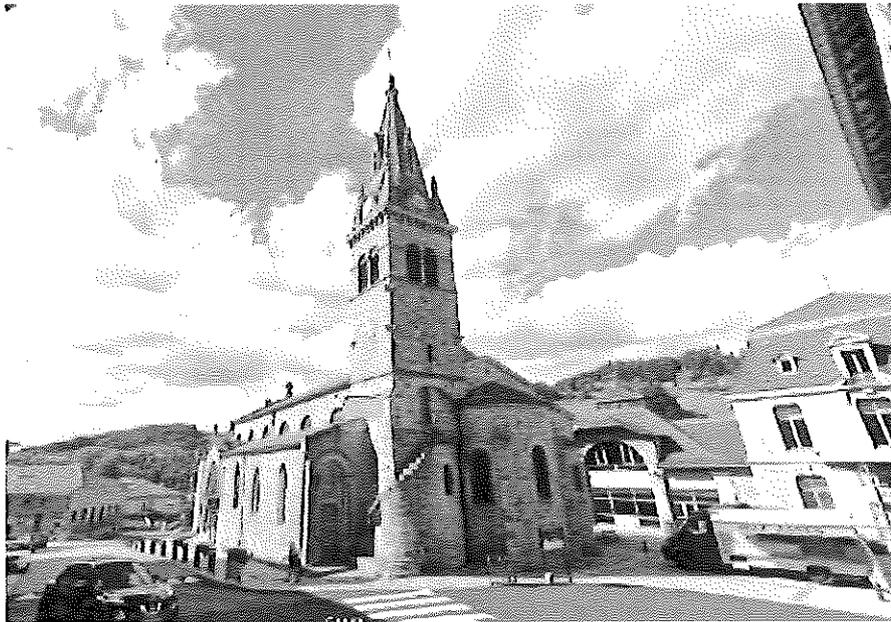
- Route de Montfaucon avec 2 caméras

PRINCIPE D'IMPLANTATION



- Le parvis de la Mairie avec 1 caméra

PRINCIPE D'IMPLANTATION



- Le parvis de l'église et le cinéma avec 1 caméra

PRINCIPE D'IMPLANTATION



Il est donc nécessaire de déposer un nouveau dossier de demande de subvention avec le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etude et travaux préalables	250.00 €	Etat (70 %)	42 475.65 €
Vidéoprotection des sites	27 790.00 €	Région (10 %)	6 067.95 €
Relais radio	13 900.00 €	Autofinancement (20 %)	12 135.90 €
Serveur d'enregistrement et d'exploitation vidéo	9 690.00 €		
Caméras avec analyse vidéo et classification	3 900.00 €		
Raccordement électrique	1 290.00 €		
Autres prestations	970.00 €		
Imprévus	2 889.50 €		
TOTAL	60 679.50 €	TOTAL	60 679.50 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'implantation des caméras comme précisé ci-dessus ;
- D'approuver le nouveau projet présenté estimé à 60 679.50 € HT ;
- De valider le plan de financement présenté ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat

Demande de subvention à la Région :

Pascale MERLE rappelle la délibération DCM20220530-13 du 28 novembre 2022 sollicitant l'aide de la Région

Il informe que le projet initial a été modifié : les caméras nomades ont été supprimées et de nouvelles caméras fixes ont été ajoutées afin que 5 sites de la commune soient sous vidéoprotection :

- Le carrefour de Berthollet avec 2 caméras
- Route de la Gare avec 3 caméras
- Route de Montfaucon avec 2 caméras
- Le parvis de la Mairie avec 1 caméra
- Le parvis de l'église et le cinéma avec 1 caméra

Il est donc nécessaire de déposer un nouveau dossier de demande de subvention avec le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etude et travaux préalables	250,00 €	Région (50 %)	28 895,00 €
Vidéoprotection des sites	27 790,00 €	Etat (30 %)	17 337,00 €
Relais radio	13 900,00 €	Autofinancement (20 %)	11 558,00 €
Serveur d'enregistrement et d'exploitation vidéo	9 690,00 €		
Caméras avec analyse vidéo et classification	3 900,00 €		
Raccordement électrique	1 290,00 €		
Autres prestations	970,00 €		
TOTAL	57 790,00 €	TOTAL	57 790,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le nouveau projet présenté estimé à 57 790,00€ HT ;
- D'approuver le plan de financement exposé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la Région

Pascale MERLE explique que les caméras en jaune sont celles de contexte et en vert celles de la lecture de plaques.

Par rapport à la dernière présentation, une caméra a été ajoutée à la gare car celles du rondpoint vers Carrefour sont vieillissantes et moins performantes ainsi qu'une autre sur le parvis de la mairie.

Elle rappelle que le HPVc prendra en charge les caméras des zones d'activités.

Jean Paul GRANGE suggère de positionner des caméras fictives vers les éco points.

Pascale MERLE lui répond que cela n'a guère d'intérêt. Ceci se sait très rapidement et pourrait déplacer le problème.

Isabelle MEYNET répond que cela se sait encore plus vite quand on l'évoque en séance publique du conseil municipal ... !

Marie Laure OUDIN ajoute que s'il n'y a pas de sanction, l'intérêt est limité.

Monsieur Le Maire incite les agents et les élus à ouvrir les sacs déposés à côté des éco points afin de trouver des identités. L'idée étant de faire de la pédagogie auprès de ces personnes. Il rappelle que les caméras ne sont pas là pour espionner les faits et gestes des citoyens mais qu'elles participent à la sécurité au sens large dans une commune, une communauté de communes, un département voire même un pays et permettent d'élucider des délits.

Pascale MERLE explique que l'arrêté préfectoral précise les membres habilités à visionner les images à savoir : Pierre DURIEUX, Catherine MARCON, Pascale MERLE. Un cahier permet de consigner qui à visionner et pourquoi.

Monsieur Le Maire ajoute que les gendarmes peuvent aussi perquisitionner les images.

Hélène DREVET demande pourquoi il n'y a pas de caméra prévue côté entrée Saint-Pal-de-Mons.

Pascale MERLE lui indique que le HPVc va en positionner une à l'entrée de la ZA du Solier qui sera orientée sur la Route.

Le Conseil Municipal, à la majorité (deux voix contre : Isabelle MEYNET et Emeline MOUNIER) valide les nouveaux plans de financement et autorise Monsieur Le Maire à solliciter une aide de la Région et de l'Etat.

- **Médiathèque : signature du contrat d'objectifs et de moyens**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le contrat d'objectifs et de moyens adressé par le Département de la Haute-Loire afin d'assurer un service d'appui au développement de la lecture publique dans notre commune.

Une trajectoire d'évolution a été déterminée afin de consolider le service rendu à la population.

Ce contrat d'une durée de 5 ans se décline en 3 objectifs principaux :

- Permettre à l'ensemble de la population un égal accès à la bibliothèque municipale dans les conditions définies par le code du patrimoine modifié par la loi n° 2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;
- Offrir au public des collections actualisées et diversifiées ainsi que des services de qualité avec du personnel formé ;
- Permettre à la bibliothèque de la Commune d'intégrer le réseau des bibliothèques de la Médiathèque Départementale afin de bénéficier de ressources, de formations, d'outils, de conseils et d'informations partagées.

Il est demandé au Conseil Municipal

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec le Département de la Haute-Loire afin d'assurer un service d'appui au développement de la bibliothèque de la commune ;
- De donner délégation à Monsieur le Maire de communiquer toutes les annexes liées à ce contrat.

Monsieur Le Maire remercie l'équipe de bénévoles qui assure une animation de qualité toute l'année et qui fait vivre la médiathèque de DUNIERES.

Il précise que ce contrat d'objectifs est commun à toutes les bibliothèques du territoire et que le réseau des médiathèques est de la compétence du HPVc.

Marie Laure OUDIN regrette que le contrat n'ait pas été envoyé à tous les conseillers municipaux, en même temps, que les éléments préparatoires diffusés, en amont du Conseil Municipal. Pour autant, elle en a fait la demande et l'a obtenu.

Il lui est précisé que la version définitive n'étant pas rédigée, la diffusion n'a pas pu avoir lieu.

Marie Laure OUDIN évoque plusieurs points :

- L'accès internet n'est pas possible actuellement. Les postes connectés sont utilisés par la salariée et les bénévoles et pour des raisons de sécurité ne sont pas accessibles au grand public. Brigitte VIALLETON, présidente de Enlivrez-vous présente dans le public et à qui Monsieur Le Maire a laissé la parole précise que les bénévoles n'ont pas la compétence pour surveiller l'accès internet : les postes existants ne sont donc pas « prêtables ».
- L'assurance qui devrait être prise en charge alors qu'actuellement c'est l'association qui assure ses bénévoles avec une subvention communautaire minimale.
- Si les objectifs ne sont pas atteints quelles sont les conséquences ?

Monsieur Le Maire lui répond que même si les objectifs ne sont pas atteints pour autant il n'y aura pas de sanctions ; l'idée étant de tout faire pour y arriver. Le Département soutient les bibliothèques.

Brigitte VIALLETON ajoute que les bénévoles doivent signer « la charte du bénévole » qui impose de la formation or aujourd'hui l'association n'a pas les moyens de le faire. L'association, aux ressources limitées, assure un service public mais si la salariée est absente la Présidente s'autorise à fermer la structure.

Marie Laure OUDIN rappelle que l'espace enfants dans la mezzanine n'est pas accessible de tous car situé à l'étage.

Isabelle MEYNET précise que la médiathèque est accessible en partie et que la réglementation n'impose pas de rendre tout l'espace accessible.

Christophe MOULIN rappelle que la Commune de DUNIERES met à disposition de l'association une salariée ; la seule du territoire. Les dépenses de fonctionnement sont intégralement supportées par la Commune de DUNIERES alors que le service profite à tous. Il trouve cela anormal et souhaite bien le faire remonter au HPVc et donne pour exemple l'organisation du Prix Caramel.

Brigitte VIALLETON explique en quoi consiste ce concours : un choix de livres est proposé aux scolaires du CP au CM2 ; un vote permet de départager le « meilleur » livre. L'agent du patrimoine participe effectivement au choix des livres, à leurs catalogages et couvertures ... pour l'ensemble du territoire.

Le Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention Marie Laure OUDIN, autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec le Département de la Haute-Loire afin d'assurer un service d'appui au développement de la bibliothèque de la commune.

Brigitte VIALLETON informe qu'à partir du 29.01.2024 une exposition permettra de voir des maquettes, à la médiathèque dans les anciens locaux du centre multimédia. Un premier atelier maquettes / modélisme aura lieu le 05.02 de 17h à 18h ; les jours et horaires seront adaptables en fonction de la demande. Elle explique que les médiathèques peuvent proposer autre chose que du prêt de livres d'où la création de cette nouvelle activité qui pourrait aussi proposer une activité drones. L'association va financer les maquettes et une sollicitation du Conseil Municipal est envisageable.

Marie Laure OUDIN s'interroge sur l'ouverture du champ culturel des médiathèques et notamment avec la possibilité de rattacher l'activité bridge cela lui semble pas forcément adapter.

- **Fonds de concours école**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 05/07/2021 approuvant la reconduction d'un fonds de concours du Haut Pays du Velay Communauté HPVc aux Communes afin de les accompagner financièrement dans le financement des dépenses relatives aux élèves de leur territoire inscrits dans les écoles publiques et écoles privées.

Dans ce cadre, le HPVc est en mesure de verser à DUNIERES l'aide suivante :

Commune de Dunières (école privée) :

Nombre d'élèves inscrits de la CCPM : 125

Aide à verser : 38 000,00 € (125 x 304 €)

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Donner son accord pour solliciter ce fond de concours école pour un montant de 38 000 € en prenant une délibération concomitante avec le HPVc.

Emeline MOUNIER s'assure que les 304 € correspondent bien à la moitié du coût de l'élève au niveau départemental.

Il est précisé que OUI. Le coût de l'élève au niveau départemental a d'ailleurs été actualisé à compter de l'année scolaire 2023-2024 à 899,94 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour solliciter le fond de concours école privée pour un montant de 38 000 €.

AFFAIRES FINANCIERES :

- **Grille tarifaire 2024 La Bobine Créative**

Catherine MARCON rappelle la délibération 20230427-5 fixant les tarifs à la Bobine Créative. Elle explique que suite aux premiers mois de fonctionnement, il convient de les modifier et propose les tarifs suivants :

Adhésion Tiers-lieu	Tarif préférentiel sur le cowork et les salles de réunion Thé/Café en Libre service Salle de réunion à personnes gratuite 2h/mois sur réservation en fonction des disponibilités	15€/ mois	Caution badge 15€ encaissée et restituée à la rendu du badge Possibilité de venir coworker 7jrs/7 – 24h24
Ateliers et évènements	Adhérent Non adhérent	Gratuit 10€/personne	Tarif applicable Hors évènements particulier
Venir travailler à L' Espace coworking	Adhérent Non adhérent	3€/ heure 4.00€/ heure	7jrs/7 – 24/24 Sur les horaires d'ouverture de la Bobine créative
Venir travailler à L' Espace Bien-Être	Adhérent Non adhérent	5€/ heure 8€/ heure	7jrs/7 – 24/24 (l'adhérent vient récupérer la clé au cowork et vient la déposer à la fin de sa journée) Sur les horaires d'ouverture de la Bobine créative
Venir travailler à L' Espace Artistique	Adhérent Non adhérent	15€/ heure 25€/ heure	7jrs/7 – 24/24 (l'adhérent vient récupérer la clé au cowork et vient la déposer à la fin de sa journée) Sur les horaires d'ouverture de la Bobine créative
FORFAIT ACTIVITE POUR LES ADHERENTS: Forfaits activités tarif applicable minimum 1h/sem. pendant minimum 1 trimestre : 9€/heure 1h30/sem. 15€- Forfait 3 cours d'essai 40€----- 2h00/sem. 20€- Forfait 3 cours d'essai 50€----- 2h (2x1h30)/sem. 25€----- 4h (2x2h/sem.) 35€----- 4h30 (3x1h30/sem.) 40€----- 6h (3x2h/sem.) 50€			

Domiciliation & location de bureaux privés			
Domiciliation d'entreprise	Domiciliation + réception courrier	29€ TTC / mois	
Installer son bureau et/ou son entreprise à la Bobine créative <i>(Dans l'espace coworking ou l'espace Bien-être)</i>	Bureau open space formule résident	90€/Mois + adhésion	Bureau + chaise + séparateur acoustique + Casier personnel à clés + salle de réunion 4 personnes gratuite sur réservation en fonction des disponibilités Caution 150 euros encaissée puis restituée Caution badge 15€ (offert si adhésion)
	Bureau OpenSpace Place fixe	150€/Mois + adhésion	
	Bureau Privatif 18m2 / Cabine de soins Possibilité Co-bureau	290€/Mois + adhésion 150€/ mois pour 2-100€/ mois pour 3 + adhésion	Locaux louer vide Caution 250 euros encaissée puis restituée / entreprise + salles de réunion 4 personnes gratuite sur réservation en fonction des disponibilités Caution badge 15€ (offert si adhésion)
Tarifs copies & Impression	Copie A4 Noir & Blanc : 0.15€ / Copie A3 Noir & Blanc : 0.20€- Copie A4 couleur : 0.40€ / Copie A3 couleur 0.80€		
LOCATION SALLE DE REUNION			
Salles de réunion privatisées Equipée Table + chaises	2/4 personnes Non adhérent	6€ / Heure 10€ / Heure	Pas de caution pour les adhérents et les partenaires institutionnels - Chèque de caution du montant de la réservation pour les Non adhérents
	10 personnes (Ecran LCD) Non adhérent	12€ / Heure 20€ / Heure	
	14 personnes (MFS) Non adhérent	20€ / Heure 25€ / Heure	
Salle Micro-Folie Equipée Tables + chaises + Ecran	30 places assises / 50 places mode conférence Non adhérent	30€ / Heure 50€ / Heure	

Les salles thématiques		
Dojo	Adhèrent	15€ / heure
Salle de danse 82m2		
Auditorium 73m2	Non adhérent	25 / heure

Les forfaits (pour la salle artistique et les salles thématiques, sous condition de disponibilités)
Tarif applicable pour minimum 1 cours / mois sur minimum un trimestre :

Adhèrent	1 x par mois	2 x par mois	3 x par mois	4 x par mois	5 x par mois
1 heure / sem.	9€	15€	25€	35€	40€ (+ abonnement = 55€ / mois)
1h30 / sem.	15€	25€	40€	50€	60€ (+ abonnement = 70€ / mois)
2h / sem.	20€	35€	50€	55€	65€ (+ abonnement = 80€ / mois)
1 demi-journée (4h)	35€	55€	60€	65€	75€ (+ abonnement = 90€ / mois)

Non adhérent	1 x par mois	2 x par mois	3 x par mois	4 x par mois	5 x par mois
1 heure / sem.	15€	35€	50€	65€	80€
1h30 / sem.	30€	50€	70€	100€	120€
2h / sem.	40€	60€	80€	120€	150€
1 demi-journée (4h)	75€	120€	150€	250€	350€

Forfaits 3 cours d'essai :
3 cours de 1h30 / semaine : 40€
3 cours d'essai de 2h / semaine : 50€

Il est demandé au Conseil Municipal de valider les tarifs ci-dessus.

Christophe MOULIN précise que ces changements de tarifs ont pour objectifs de fidéliser et donner des avantages aux adhérents, d'avoir des tarifs compétitifs par rapport à la concurrence. Robert VALLAT demande des explications sur les photocopies.

Il lui est précisé que le coût prend en compte l'impression + le papier. Un compteur avec code d'accès par adhérent, sera mis en place et les copies effectuées seront facturées.

Christophe MOULIN ajoute que le fait de fournir le papier est dans une logique de « zéro souci » pour le coworker.

Robert VALLAT demande si les prix ont baissé.

Christophe MOULIN lui répond que la facturation se fera à l'heure et non à la demi-journée et que certains prix ont été revus par rapport à des seuils symboliques (290 € / 300 €).

Cédric BROUSSARD sollicite une visite des lieux.

Monsieur Le Maire précise que les salles se louent bien :

- 1 location d'une salle de réunion pour 4 par 2 notaires (secteur Saint Etienne Talaudière). Ils ont connu La Bobine grâce au référencement internet.
- 2 entreprises de Dunières ont loué à deux reprises des salles de réunions
- A ce jour, 10 inscrits pour le brunch du 26/01 (Naturopathe, Plâtrier peintre, plombier, Commerçant magasin de Sainte-Sigolène, chambres d'hôtes / Accompagnement Bien-être au Féminin, accompagnement juridique, Travaux d'aménagement, aromathérapeute).

Globalement, les personnes qui sont venues repartent satisfaites, la phase de lancement est prometteuse. Amélie, la manageuse Tiers Lieux est compétente et passionnée.

Christophe MOULIN précise que d'autres ateliers seront proposés comme celui sur CHORUS Pro. Monsieur Le Maire ajoute que l'Agence Postale Communale et la Maison France Services ouvriront le 05 février au public après des difficultés d'installation de la fibre, de disponibilité de routeur à la Poste...

Monsieur Le Maire a contacté les chambres consulaires afin qu'elles viennent à la Bobine Créative. Christophe MOULIN informe que 6 visiteurs se sont rendus au Repair Café du 5 janvier, un chiffre encourageant car peu de communication, prochain repair café le vendredi 3 février de 9h30 à 12h. Isabelle MEYNET trouve les horaires peu adaptés.

Christophe MOULIN lui indique que c'est le lancement, une association va voir le jour et les horaires seront modifiables.

Cédric BROUSSARD précise que les publications de la Bobine Créative sont bien relayées sur les réseaux sociaux.

Florian CHAUDIER demande si la date de l'inauguration est calée.

Monsieur Le Maire lui répond qu'une inauguration aura lieu. Monsieur Le Sous-préfet souhaite que le personnel soit présent ce jour-là et que le lieu soit en activité.

Emeline MOUNIER suppose que l'inauguration aura donc lieu en semaine, une journée portes ouvertes pourrait alors se programmer sur le week-end.

Christophe MOULIN ajoute que la Commune sera partenaire du HPVc dans le cadre du programme EAC (Éducation Artistique et Culturelle) avec des médiations à la micro-folie sur le thème de la forêt. 700 scolaires du territoire sont attendus. Encore une fois, il trouve regrettable que le HPVc ne participe pas aux charges de fonctionnement liées à la présence d'une salariée notamment.

Robert VALLAT est surpris d'apprendre que le HPVc ne participe pas au fonctionnement de la micro-folie.

Monsieur Le Maire ajoute que le puits devant La Bobine Créative sera aménagé en table.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la grille tarifaire.

- Demande de garantie financière du Toit Forézien

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Le Toit Forézien a obtenu pour l'opération « Domaine des Aulnes », un contrat de prêt N°155586 de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations) sur la base de 4 lignes de prêts pour un montant total de 2 268 581,00 €.

Conformément au dispositif d'instruction simplifié des garanties d'emprunts sur le Département de la Loire en vigueur depuis le 1er janvier 2015 ; cet organisme étant une SCIC (Société Coopérative d'intérêt Collectif) d'HLM, considéré comme un organisme d'habitations à loyer modéré, sollicite la garantie de la Commune à hauteur de 25 %.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accorder sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 268 581,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 155586, constitué de 4 Lignes du Prêt. La garantie de la Commune de DUNIERES est accordée à hauteur de la somme en principal de 567 145,25 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.
- D'apporter la garantie aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au

bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- De s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Isabelle MEYNET précise que le cautionnement des 75 % restants revient au Département. Elle ajoute que les demandes se font au fur et à mesure de l'avancée des projets.

Fabienne MANOHA demande si c'est une obligation ; il lui est précisé que OUI.

Robert VALLAT rappelle que la Commune s'est déjà engagée auprès du Toit Forézien, si non, un tel projet n'aurait pas vu le jour. Cependant, il préconise de rencontrer à nouveau le Toit Forézien afin de discuter avec eux plusieurs points tels que :

- réservation de certains logements aux personnes proposées par la mairie
- finir les espaces verts
- rédiger un règlement précis pour les futurs locataires
- mettre en place une cellule de gestion des conflits
- méthode de commercialisation...

Monsieur Le Maire souhaite casser l'image de « logement social = cas social ». Il prend pour exemple, l'immeuble des Cèdres, celui du 10 Rue du Onze Novembre ou encore les maisons individuelles des Chanterelles dont les locataires sont bien intégrés.

Aujourd'hui, DUNIERES compte plus de 70 logements sociaux.

Robert VALLAT ajoute qu'il y a 40 ans en arrière, les entreprises construisaient ce genre de logements pour loger leurs ouvriers. Il préconise de faire le tour des entreprises pour leur conseiller de réserver des logements.

Éric PARRAT demande le prix des loyers.

Monsieur Le Maire indique qu'ils sont plus chers que ceux de la Moye.

Marie Laure OUDIN conteste la rédaction de la délibération et souhaite que soit précisé à tous les paragraphes que la Commune ne cautionne que 25 % du prêt.

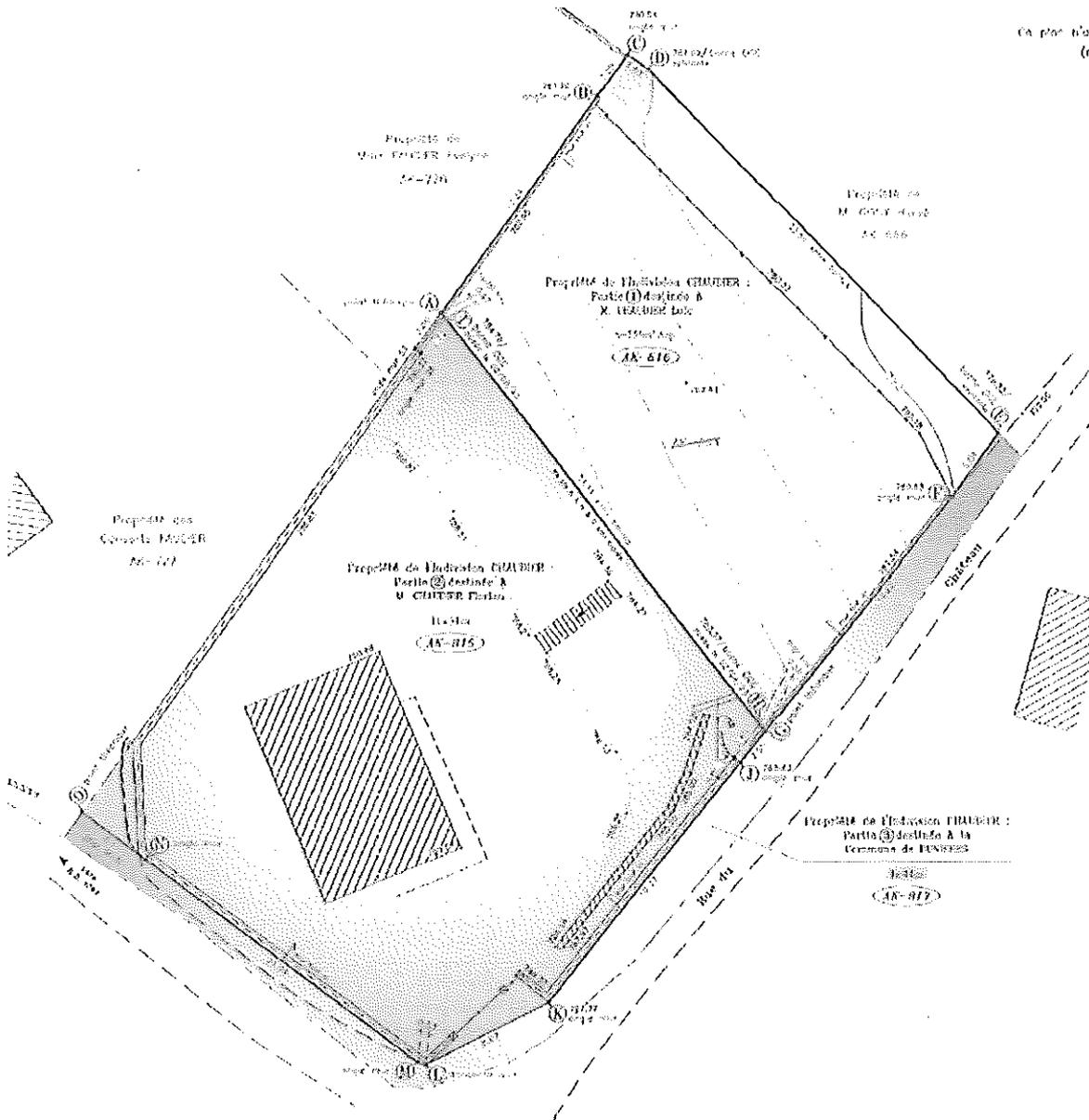
Il est précisé à Robert VALLAT que le contrat de prêt établi par la Banque des Territoires impose au TOIT FOREZIEN d'obtenir une garantie d'emprunt (articles 7 et 8) et l'article 16 prévoit que la commune de Dunières se porte garante à hauteur de 25% donc la Commune n'a pas la possibilité de se soustraire à cette obligation. Ceci étant, les ratios prudentiels applicables aux garanties d'emprunts accordés (seuil de 50% des recettes réelles de fonctionnement) ne s'appliquent pas aux opérations liées au logement social.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à accorder la garantie de la Commune à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 268 581,00 euros souscrit par le Toit Forézien auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

AFFAIRES FONCIERES :

- Rue du château - régularisation foncière

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de régulariser l'emprise de la rue du château sur la parcelle AK 363 - Consorts CHAUDIER.



Il est demandé au Conseil Municipal,

- D'autoriser l'acquisition d'une bande d'une contenance de 144 m² de la parcelle AK 363 afin de régulariser l'emprise foncière de la rue du château ;
- De fixer le prix à l'euro symbolique ;
- De préciser que les frais de notaire ainsi qu'une partie des frais de géomètre seront à la charge de la Commune de DUNIERES ;
- De désigner, le cabinet ACTIF pour l'assistance à la rédaction de l'acte administratif.

Le Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention (Florian CHAUDIER), autorise la régularisation foncière dans la Rue du Château avec les Consorts CHAUDIER.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

Prochain Conseil Municipal : 26/02/2024

Monsieur Le Maire informe son Conseil Municipal qu'il est dans l'attente de la notification officielle de 482 000 € du FEDER pour le stade synthétique. HPVc bénéficierait également de subventions du FEDER pour la piste d'athlétisme. Il remercie le sénateur Monsieur Laurent DUPLOMB dont le soutien a été précieux. Pour lui, la recherche de financement est un « vrai combat ».

Jean Paul GRANGÉ indique que le bureau d'études PACOUD va pouvoir procéder à la rédaction du DCE pour lancer l'appel d'offres.

Monsieur Le Maire indique que plusieurs hypothèses seront étudiées concernant la structure du sol.

Isabelle MEYNET rappelle la possibilité d'intégrer des variantes dans la consultation.

Monsieur Le Maire informe que la Commune a reçu l'arrêté intégrant le HPVc à l'Etablissement Public Foncier. Une rencontre a eu lieu en mairie pour définir les priorités. L'information demeure secrète afin de laisser les négociations se faire avec les propriétaires concernés. L'EPF sera informé des ventes. Il apportera son concours juridique et facilitera les négociations.

Marie Laure OUDIN a apprécié l'intervenante qui a su mettre les élus en confiance.

Monsieur Le Maire remercie la population qui a participé au calendrier de l'« avant » Noël dont le principe sera reconduit. Les acteurs changeront. Monsieur Le maire a pris beaucoup de plaisir « chaque jour fut un moment magique ».

Nelly BEAULAIGUE préconise de revoir l'horaire en semaine. Les enfants finissent l'école à 16H30 attendre 17H était trop long : avancer à 16H45 l'animation serait idéal.

Cédric BROUSSARD précise que les parutions ont réalisé beaucoup de vues sur Facebook.

Monsieur Le Maire a assisté à une réunion relative à la protection des élus face aux incivilités. Il remet un document explicatif aux conseillers présents et recommande lors d'une agression de bien préciser que la personne est élue et de ne pas laisser sous silence l'altercation. Un élu n'est pas là pour se faire insulter et se mettre en danger. Si besoin, ne pas hésiter à contacter les services de gendarmerie.




NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

Élu(e)s, vous êtes sollicité(e)s : ces questions vous permettront d'éviter de vous exposer



<p>Motif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi m'appelle-t-on ? • Est-ce sur fond de violence ? • Cela rentre-t-il dans le cadre de mes prérogatives ? 	<input type="checkbox"/> Renseignements ou conseil <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Contestation d'une situation / décision ou problème social <input type="checkbox"/> Je ne sais pas <input type="checkbox"/> Je ne suis pas sûr(e)	<input type="checkbox"/> Demande d'intervention pour un motif d'urgence <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>Acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'agit-il d'un ou plusieurs individus ? • Sont-ils connus ? 	<input type="checkbox"/> Un seul individu calme <input type="checkbox"/> Oui, je les connais (favorablement)	<input type="checkbox"/> Un individu énervé / un petit groupe <input type="checkbox"/> Je n'ai jamais entendu parlé d'eux	<input type="checkbox"/> Les individus ont un comportement agressif <input type="checkbox"/> Oui, ils sont connus
<p>Instant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quand suis-je sollicité (jour/nuit) ? • L'appel présente-t-il un caractère d'urgence ? 	<input type="checkbox"/> De jour <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> En soirée <input type="checkbox"/> Je ne sais pas	<input type="checkbox"/> De nuit <input type="checkbox"/> Oui
<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les individus sont-ils potentiellement : • armés/violents ? • alcoolisés et/ou sous stupéfiants ? • détenteurs d'un animal dangereux ? 	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas <input type="checkbox"/> Je ne sais pas <input type="checkbox"/> Je ne sais pas	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui
<p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le lieu est-il isolé ou fréquenté ? • Présente-t-il une sensibilité particulière ? • S'agit-il d'un milieu ouvert ou fermé ? 	<input type="checkbox"/> Fréquenté par un public non hostile <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ouvert	<input type="checkbox"/> Isolé sans possibilité de renforts immédiats <input type="checkbox"/> Je ne sais pas <input type="checkbox"/> Ouvert mais en milieu hostile	<input type="checkbox"/> Présence d'un motif hostile ou autre <input type="checkbox"/> Oui, l'appartement ou l'établissement... <input type="checkbox"/> Pas de lieu isolé, sensibilité et ouvert

Solution

Je n'ai que du VERT : j'interviens en sécurité, de préférence accompagné.
 J'ai une majorité de VERT et jusqu'à trois ORANGE : j'interviens accompagné et je prévient la Gendarmerie de mon intervention.
 J'ai plus de trois ORANGE et pas de rouge : j'appelle la Gendarmerie pour demander conseil avant d'intervenir.
 J'ai eu moins un ROUGE : j'appelle la Gendarmerie et je n'interviens pas.

**Une hésitation, un doute ?
Faites le 112**

Christophe MOULIN fait un point relatif aux ressources humaines.

Il informe qu'une offre a été publiée afin de recruter un agent polyvalent aux services techniques. Sylvain BOYER a demandé sa mutation à MONISTROL/LOIRE ; il quitte donc la collectivité au 1^{er} mars 2024.

Monsieur Le Maire précise qu'il se rapproche de chez lui mais « qu'il reste en contact avec lui ». Christophe MOULIN précise que la possession du Permis Poids Lourds sera un plus.

Monsieur Le Maire précise que les services techniques procèdent en ce moment à la rénovation des bancs publics.

Marie Laure OUDIN remercie les services techniques pour le dégagement des trottoirs en période de neige. Elle demande à ce que les entrées des passages pour piétons soient également dégagées, si possible.

Monsieur Le Maire rappelle que les équipes assurent la viabilité hivernale tous les jours dès 4 H.

Monsieur Le Maire informe que le bulletin municipal a été distribué avec un agenda financé par les entreprises et remercie Pascale MERLE pour son travail.

Monsieur Le Maire rappelle que ses vœux à la population auront lieu le 26.01 à 18H au cours desquels il y a aura l'intervention de Marie Line VANILHE cheffe de projet PVD, d'Amélie et Floriane pour la présentation de la Bobine Créative et de Monsieur Le Président du HPVc. Cela aura lieu au cinéma et il souhaite la présence des élus sur scène à ses côtés.

Monsieur Le Maire s'excuse il ne pourra participer à la diffusion offerte par le cinéma le jeudi 25.01 car il est retenu aux Vœux de la Région.

Christophe MOULIN recommande vivement de participer à la saison culturelle mise en place par le HPVc qui offre des spectacles de qualité.

Fin de la séance.

Fait à DUNIERES le 25 janvier 2024.

Le Maire,

Pierre DURIEUX



La secrétaire de séance,

Pascale MERLE